

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES  
DE LA FILIERE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES**

**DU 8 MARS 2023**

Lors de sa séance du 8 mars 2023 qui s'est tenue de 14h30 à 17h30, le Comité des Parties Prenantes d'ecosystem pour la filière des équipements électriques et électroniques (EEE) relevant des catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 pour le ménager et des catégories 1, 2, 4, 5 et 6 pour le professionnel telles que mentionnées au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement a émis, sur le projet mentionné ci-après, présenté et soumis pour avis par ecosystem, l'avis suivant :

- **Avis du Comité sur le projet de programme d'autocontrôle élaboré conjointement, au titre de l'article R.541-127 du code de l'environnement, par les trois éco-organismes agréés pour la filière REP EEE à savoir, ecosystem, Soren et Ecologic.**

**Avis favorable** avec :

15 votes favorables (membres nommés sur proposition de AFNUM, AMF, CLCV, CNR, EMMAUS France, FCD, FEDEREC, FEI, FICIME, FIM, FNE, GIFAM, Intercommunalités de France, SNEFID, Syndicat de l'énergie)

0 vote défavorable

3 abstentions (membres nommés sur proposition d'AMORCE, FIEEC, FNADE)